

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2657

20 novembre 2007

### SOMMAIRE

<b>Afriport S.A.</b> .....	<b>127493</b>	<b>N &amp; B International S.A.</b> .....	<b>127534</b>
<b>Armoise Finance S.à r.l.</b> .....	<b>127507</b>	<b>New Energy International Holding S.A.</b> ..	<b>127497</b>
<b>BeSayag S.A.</b> .....	<b>127536</b>	<b>News and Fun Invest S.à r.l.</b> .....	<b>127535</b>
<b>Bocaril Holding S.A.</b> .....	<b>127514</b>	<b>Nord Européenne d'Investissement S.A.</b> .....	<b>127533</b>
<b>Capitalia Luxembourg S.A.</b> .....	<b>127504</b>	<b>Oppenheim Asset Management Services S.à r.l.</b> .....	<b>127496</b>
<b>Conset Investments S.à r.l.</b> .....	<b>127490</b>	<b>Orange India Holdings SARL</b> .....	<b>127520</b>
<b>Cyvalux S.A.</b> .....	<b>127490</b>	<b>Paloma Europe 2 S.à r.l.</b> .....	<b>127491</b>
<b>DR Holding Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>127534</b>	<b>Paloma Europe S.à r.l.</b> .....	<b>127491</b>
<b>Eaglemax S.A.</b> .....	<b>127495</b>	<b>Ravago Holding S.A.</b> .....	<b>127515</b>
<b>Electraline Group S.A.</b> .....	<b>127507</b>	<b>Ravago S.A.</b> .....	<b>127534</b>
<b>Empresa de Manutencion y Consignacion Maritima (E.M.A.C.O.M.) S.à r.l.</b> .....	<b>127494</b>	<b>Redington Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>127491</b>
<b>Esplanade Ventures S.à r.l.</b> .....	<b>127497</b>	<b>Rema One S.à r.l.</b> .....	<b>127492</b>
<b>Eurofind Food S.A.</b> .....	<b>127515</b>	<b>Rema Two S.à r.l.</b> .....	<b>127492</b>
<b>European Corporate Research Agency (ECRA) S.A.</b> .....	<b>127493</b>	<b>Resinex SA</b> .....	<b>127514</b>
<b>Europlan Leasing SPV S.A.</b> .....	<b>127504</b>	<b>Ristretto Investments S.à r.l.</b> .....	<b>127496</b>
<b>Fliesen &amp; Verputz Funk S.à r.l.</b> .....	<b>127531</b>	<b>Sagetec S.A.</b> .....	<b>127535</b>
<b>Groupe Nicolas S.A.</b> .....	<b>127515</b>	<b>Saruman S.à r.l.</b> .....	<b>127504</b>
<b>Helvetia Patria Fund</b> .....	<b>127495</b>	<b>Scheuten S.à r.l.</b> .....	<b>127508</b>
<b>HOFFMANN et HERTERT S.C.I.</b> .....	<b>127494</b>	<b>Sharon Real Estate S.à r.l.</b> .....	<b>127536</b>
<b>Hoppe Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>127490</b>	<b>Sparkling Tours S.A.</b> .....	<b>127494</b>
<b>Inveskar S.A.</b> .....	<b>127496</b>	<b>TE Business Services</b> .....	<b>127505</b>
<b>Kandar S.A.</b> .....	<b>127535</b>	<b>The AIG African Infrastructure Fund Hold- ing S.à r.l.</b> .....	<b>127497</b>
<b>Liège Participations S.à r.l.</b> .....	<b>127514</b>	<b>Ulfin - Immobilien - International S.A.</b> ..	<b>127493</b>
<b>Lucien Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>127536</b>	<b>Vactec Management S.A.</b> .....	<b>127508</b>
<b>Lux CFE S.A.</b> .....	<b>127512</b>	<b>Vai Brasil</b> .....	<b>127511</b>
<b>Menelaus S.A.</b> .....	<b>127534</b>	<b>Valtec S.A. SICAR</b> .....	<b>127513</b>
<b>Milagro Holding S.A.</b> .....	<b>127513</b>	<b>Variopartner SICAV</b> .....	<b>127495</b>
<b>MML Enterprises S.à r.l.</b> .....	<b>127495</b>	<b>V &amp; J S.à r.l.</b> .....	<b>127508</b>
<b>Moon Tele S.à r.l.</b> .....	<b>127495</b>	<b>Web and Wine Luxembourg S.à r.l.</b> ....	<b>127492</b>
<b>Morgan Stanley Byzantine S.à r.l.</b> .....	<b>127496</b>		

**Hoppe Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.  
R.C.S. Luxembourg B 131.859.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la décision prise par le gérant unique de la Société en date du 2 octobre 2007 que le siège social de la Société est fixé au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007127444/2460/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06343. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070146696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

---

**Conset Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 18.000,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.  
R.C.S. Luxembourg B 124.969.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la décision prise par le conseil de gérance de la Société en date du 8 octobre 2007 que le siège social de la Société est fixé au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007127446/2460/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06335. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070146701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

---

**Cyvalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 132.201.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 23 octobre 2007*

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet au 23 octobre 2007, de son poste d'administrateur:

- de Monsieur Stéphane Weyders, administrateur de sociétés, ayant son domicile professionnel à 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

2) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateur de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2010:

Monsieur Cyrille Vallée, administrateur de sociétés, né le 12 août 1977 à Thionville (France) et demeurant professionnellement au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

3) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 31, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CYVALUX S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007127804/3258/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08708. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070147430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

---

**Paloma Europe 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 128.471.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la décision prise par le gérant unique de la Société en date du 5 octobre 2007 que le siège social de la Société est fixé au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007127448/2460/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06300. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

---

**Paloma Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 128.003.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la décision prise par le gérant unique de la Société en date du 5 octobre 2007 que le siège social de la Société est fixé au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007127449/2460/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06299. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

---

**Redington Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 99.194.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la décision prise par le gérant unique de la Société en date du 5 octobre 2007 que le siège social de la Société est fixé au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007127450/2460/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06296. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

---

**Rema One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 38.700,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 123.463.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la décision prise par le gérant unique de la Société en date du 5 octobre 2007 que le siège social de la Société est fixé au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007127451/2460/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06294. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

**Rema Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 19.200,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 123.524.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la décision prise par le gérant unique de la Société en date du 5 octobre 2007 que le siège social de la Société est fixé au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

En outre, le siège social de l'associé unique de la Société a été transféré au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007127452/2460/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06285. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

**Web and Wine Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 78.816.

—  
*Procès-verbal de l'assemblée générale tenue à Luxembourg le 8 octobre 2007 à 12.00 am*

L'associé unique a décidé en date du 8 octobre 2007, de transférer le siège social de la société WEB AND WINE Luxembourg S.A.R.L., de 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, au 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président décide de lever la séance.

H. De Pracomtal

Gérant

Pour copie conforme

signé M<sup>e</sup> Kronshagen

Référence de publication: 2007127454/289/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06898. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

**Ulfín - Immobilien - International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4112 Esch-sur-Alzette, 16-18, place de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 85.795.

---

**EXTRAIT**

Le siège de la société ULFIN SA, qui se trouvait à L-4140 Esch-sur-Alzette, 10, rue Victor Hugo, a été transféré à L-4112 Esch-sur-Alzette, 16-18 place de l'Europe, en date du 15 octobre 2007.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 15 octobre 2007.

C. Sorce

*Administrateur délégué*

Référence de publication: 2007127455/4365/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08984. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

---

**Afriport S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 120.947.

---

*Extrait des résolutions adoptées en date du 25 juillet 2007, lors de l'Assemblée Générale Annuelle de la Société*

- M. Wolfgang Plutniok a été révoqué de son mandat d'administrateur de catégorie B de la Société, avec effet au 25 juillet 2007.

- Monsieur Alexandre Taskiran, expert comptable, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommé administrateur de catégorie B de la Société en son remplacement, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2012.

- Le siège de la société est transféré du 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFRIPORT S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007127456/1211/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03155. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

---

**European Corporate Research Agency (ECRA) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 93.617.

---

*Extrait des résolutions adoptées en date du 13 juin 2007, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société*

- La démission de Monsieur Etienne Vanderschrick de son mandat d'administrateur de la Société a été acceptée.

- Monsieur Thierry Triboulot, employé privé, né à Villers-Semeuse (France), le 2 avril 1973, résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, et Monsieur Luc Vanderschrick, employé privé, né à Uccle (Belgique), le 21 août 1966, résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg ont été nommés administrateurs de la Société jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2009.

- Le siège de la société est transféré du 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

127494

EUROPEAN CORPORATE RESEARCH AGENCY (ECRA) S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007127457/1211/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03143. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

---

**Empresa de Manutencion y Consignacion Maritima (E.M.A.C.O.M.) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 106.110.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société EMPRESA DE MANUTENCION Y CONSIGNACION MARITIMA (E.M.A.C.O.M.) S.à.r.l., prise en date du 26 juillet 2007, que le siège social de la Société est transféré du 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EMPRESA DE MANUTENCION Y CONSIGNACION MARITIMA (E.M.A.C.O.M.) S.à.r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007127459/1211/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03140. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

---

**HOFFMANN et HERTERT S.C.I., Société Civile.**

Siège social: L-8352 Dahlem, 4, Um Paerchen.

R.C.S. Luxembourg E 3.111.

—  
*Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social*

A l'unanimité des voix, il a été décidé de transférer le siège social de la société au:

4, Um Paerchen L-8352 Dahlem.

Dahlem, le 10 octobre 2007.

Pour HOFFMANN et HERTERT S.C.I.

Signatures

Référence de publication: 2007127460/1286/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06744. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

---

**Sparkling Tours S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 41, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 125.141.

—  
*Extrait de l'assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 15 octobre 2007*

Lors de l'assemblée du 15 octobre 2007 les actionnaires ont décidés de transférer le siège de la société au:

41, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Pour extrait conforme  
A. Murgia  
L'administrateur délégué

Référence de publication: 2007127461/1091/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ06963. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

---

**Variopartner SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable,  
(anc. Helvetia Patria Fund).**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 87.256.

—  
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 48766 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger  
Notaire

Référence de publication: 2007127464/211/12.

(070146794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

---

**Eaglemax S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 93.251.

—  
La FIDUCIAIRE L.P.G. SARL (RC n° B 84.426) informe que le contrat de domiciliation du siège social de EAGLEMAX S.A. (RC n° B 93.251) au 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg a été résilié avec effet au 3 octobre 2007.

Il en résulte d'un courrier adressé à la société que LE COMITIUM INTERNATIONAL SA (RC n° B 83.527) demeurant au 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg démissionne de ses fonctions de Commissaire aux Comptes avec effet immédiat.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Signature / LE COMITIUM INTERNATIONAL SA  
Le domiciliataire / Le Commissaire aux Comptes

Référence de publication: 2007127462/1091/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05498. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

---

**MML Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Moon Tele S.à r.l.).**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 123.191.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 5 octobre 2007.

Pour la société  
P. Decker  
Notaire

Référence de publication: 2007127463/206/14.

(070146784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

---

**Inveskar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 35.809.

—  
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg au siège social le mardi 29 août 2007 au sein de la société IMACORP, FIDUCIAIRE D'ORGANISATION S.A., RCS Luxembourg B 26.257

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société IMACORP, FIDUCIAIRE D'ORGANISATION S.A. qui s'est tenue en date du 29 août 2007 que:

Dans le cadre de son mandat d'administrateur au sein de notre société, lui confié suivant décision des actionnaires réunis alors en assemblée générale ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2006, et conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la société IMACORP, FIDUCIAIRE D'ORGANISATION S.A. a décidé de nommer en qualité de représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la société, Monsieur Richard Jean-Louis, conseiller économique, demeurant 80, rue Blanche, F-75009 Paris.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 11 octobre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007127488/320/24.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2007, réf. LSO-CJ07947. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

---

**Morgan Stanley Byzantine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 126.646.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2007.

P. Frieders

Notaire

Référence de publication: 2007127465/212/12.

(070146837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

---

**Ristretto Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 101.673.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 octobre 2007.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2007127466/272/12.

(070146914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

---

**Oppenheim Asset Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 28.878.

—  
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

127497

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007127467/5770/12.

(070146593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

---

**New Energy International Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.974.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 25 septembre 2007 que:

- la société A.A.C.O. (ACCOUNTING, AUDITING, CONSULTING & OUTSOURCING) S.à r.l., ayant son siège social au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg (RCS Luxembourg B 88.833) a été appelée aux fonctions de Commissaire aux Comptes, en remplacement de Monsieur Claude Weis, Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signatures

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2007127491/58/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05259. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

---

**The AIG African Infrastructure Fund Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.635.100,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 101.959.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007127468/5770/13.

(070146589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

---

**Esplanade Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 132.870.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty-fifth of September.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

1) BLAIRSTON TRADING S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 10A, rue Henri M. Schnadt, not yet recorded with the Luxembourg Trade and Companies Register, duly represented by Ms. Frédérique Davister residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on September 10, 2007;

2) Stephen Paul McBride, financial controller, residing at Gryffe Main Street, Upper Poppleton, York, North Yorkshire, YO26 6 EL, United Kingdom, duly represented by Ms. Frédérique Davister residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in North Yorkshire on August 28, 2007;

3) Didier Michel Tandy, chartered surveyor, residing at 9 Warrington Crescent, London, W9 1ED, United Kingdom, duly represented by Ms. Frédérique Davister residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London on August 28, 2007;

4) John Lewis Burnley, quantity surveyor, Lantern Cottage, Weeton Lane, Weeton Leeds, LS17 0AN, United Kingdom, duly represented by Ms. Frédérique Davister residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London on August 28, 2007;

5) SCARBOROUGH INTERNATIONAL HOLDINGS B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, with registered office at Frederik Roeskestraat 123, 1076EE, Amsterdam, the Netherlands and registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34257688, duly represented by Ms. Frédérique Davister residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Amsterdam on August 28, 2007.

The said proxies, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacities, have required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which they deem to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

#### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owners of the shares created hereafter and all those who may become members in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, grant security in favour of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

**Art. 4.** The Company will be incorporated under the name of ESPLANADE VENTURES S. à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its members. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or the board of managers.

#### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of members representing three quarters of the share capital at least. The existing members shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among members. Inter vivos, they may only be transferred to new members subject to the approval of such transfer given by the other members in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased member may only be transferred to new members subject to the approval of such transfer given by the other members in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the members will not cause the dissolution of the Company.

### C. Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, who do not need to be members.

The managers are appointed by the general meeting of members which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In case of sole manager, the Company will be bound by the sole signature of the manager, and in case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any two managers or by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

**Art. 12.** In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of members and of the board of managers, but in his absence, the members or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

**Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

**Art. 15.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

### D. Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

**Art. 16.** Each member may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 17.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of members representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 18.** If the Company has only one member, such sole member exercises the powers granted to the general meeting of members under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

### E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

**Art. 19.** The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

**Art. 20.** Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the members.

The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

The share premium is freely distributable to the members by the members' meeting or by the board of managers.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be members, and which are appointed by the general meeting of members which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the members proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 23.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and payment*

The subscribers have subscribed the shares to be issued as follows:

	EUR	Shares
1) BLAIRSTON TRADING S.A., aforementioned, paid . . . . .	1,875.-	1,875
2) Stephen Paul McBride, aforementioned, paid . . . . .	1,875.-	1,875
3) Didier Michel Tandy, aforementioned, paid . . . . .	1,875.-	1,875
4) John Lewis Burnley, aforementioned, paid . . . . .	1,875.-	1,875
5) SCARBOROUGH INTERNATIONAL HOLDINGS BV, aforementioned, paid . . . . .	5,000.-	5,000
Total: paid . . . . .	12,500.-	12,500

All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional provisions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2008.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

#### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the members, representing the entirety of the subscribed capital have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

2. The members resolve to elect as managers of the company for an indefinite period:

- Stéphane Liégeois, private employee, born on 16 November 1976, in Saint Mard, Belgium, with professional address at L-2530 Luxembourg, 10 A, rue Henri M. Schnadt,

- Maurice Houssa, economist, born on 25 April 1959, in Luluabourg, Democratic Republic of Congo, with professional address at L-2530 Luxembourg, 10 A, rue Henri M. Schnadt, and,

- Jennifer Wirtz, private employee, born on 26 November 1977, in Algrange, France, with professional address at 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing parties, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) BLAIRSTON TRADING S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, non encore enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, dûment représenté par Mlle Frédérique Davister, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 10 septembre 2007;

2) Stephen Paul McBride, contrôleur financier, demeurant au Gryffe Main Street, Upper Poppleton, York, North Yorkshire, YO26 6 EL, Royaume-Uni, dûment représenté par Mlle Frédérique Davister, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à North Yorkshire, le 28 août 2007;

3) Didier Michel Tandy, expert-immobilier, demeurant au 9 Warrington Crescent, London, W9 1ED, Royaume-Uni, dûment représenté par Mlle Frédérique Davister, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 28 août 2007;

4) John Lewis Burnley, métreur, Lantern Cottage, Weeton Lane, Weeton Leeds, LS17 0AN, Royaume-Uni, dûment représenté par Mlle Frédérique Davister, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 28 août 2007; et

5) SCARBOROUGH INTERNATIONAL HOLDINGS B.V., une société constituée selon les lois des Pays-Bas, avec siège social à Frederik Roeskestraat 123, 1076EE, Amsterdam, Pays-Bas et enregistré au Trade Register of the Chamber of Commerce of Amsterdam sous le numéro 34257688, dûment représenté par Mlle Frédérique Davister, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Amsterdam, le 28 août 2007;

Les procurations signées ne varient par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts, accorder des sûretés en faveur de ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société est constituée sous le nom de ESPLANADE VENTURES S. à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

#### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

### C. Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

**Art. 12.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

### D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

**Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 17.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 18.** Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

**Art. 20.** Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

La prime d'émission est librement distribuable aux associés par l'assemblée générale des associés ou par le conseil de gérance.

### F. Dissolution - Liquidation

**Art. 22.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

#### Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

	EUR	Parts sociales
1) BLAIRSTON TRADING S.A. préqualifiée, a payé . . . . .	1.875,-	1.875
2) Stephen Paul McBride, préqualifié, a payé . . . . .	1.875,-	1.875
3) Didier Michel Tandy, préqualifié, a payé . . . . .	1.875,-	1.875
4) John Lewis Burnley, préqualifié, a payé . . . . .	1.875,-	1.875
5) SCARBOROUGH INTERNATIONAL HOLDINGS BV, préqualifiée, a payé . . . . .	5.000,-	5.000
Total: payés . . . . .	12.500,-	12.500

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### Provisions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2008.

#### Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

#### Résolutions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
2. Les associés décident d'élire les personnes suivantes en tant que gérants de la société pour une durée indéterminée:
  - Stéphane Liégeois, employé privé, né le 16 novembre 1976, à Saint Mard, Belgique, avec adresse professionnelle à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,
  - Maurice Houssa, économiste, né le 25 avril 1959, à Luluabourg, République Démocratique du Congo, avec adresse professionnelle à L-2530 Luxembourg, 10 A, rue Henri M. Schnadt, et,
  - Jennifer Wirtz, employée privé, née le 26 novembre 1977, à Algrange, France, avec adresse professionnelle à L-2530 Luxembourg, 10 A, rue Henri M. Schnadt.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparants, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Davister, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, LAC/2007/29151. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007129785/5770/353.

(070149336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2007.

---

**Saruman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 106.081.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007127469/5770/12.

(070146591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

---

**Capitalia Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 15.936.

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration en date du 28 septembre 2007 que:

«M. Paolo Renza a donné ses démissions, avec effet immédiat, de son poste d'Administrateur et que le Conseil d'Administration a accepté.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAPITALIA LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007127489/58/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08096. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

---

**Euoplan Leasing SPV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 122.214.

*Extrait des résolutions adoptées lors du Conseil d'Administration du 29 mars 2007*

- Est nommé réviseur d'entreprises, PricewaterhouseCoopers S.à r.l, dont le siège social est 400, route d'Esch L-1471 Luxembourg

- Le mandat du réviseur d'entreprises, PricewaterhouseCoopers S.à r.l, prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012 sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 29 mars 2007.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2007127492/1463/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ06966. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

### **TE Business Services, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6871 Wecker, 2, Op Huefdreisch.

R.C.S. Luxembourg B 132.671.

#### — STATUTEN

Im Jahr zweitausendsieben, den ersten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker, mit dem Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Ist erschienen:

Herr Eric Tourscher, Geschäftsmann, geboren in Forbach (F) am 8 mai 1980, berufsansässig in L-6871 Wecker, 2, Op Huefdreisch.

Welcher Kompant, beschlossen hat eine unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung gründen zu wollen gemäss folgender Satzung:

#### **Titel I.- Rechtsform - Zweck - Benennung - Sitz - Dauer**

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung errichtet, welche geregelt wird durch das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist:

- der Import und Export von Gütern jeglicher Art,

- das Betreiben eines Übersetzungsbüro vom Deutschen ins Französische sowie vom Französischen ins Deutsche.

Die Gesellschaft kann sich namentlich mit allen Mitteln an anderen Unternehmen, Gesellschaften oder Geschäften mit einem identischen, ähnlichen oder verwandten Zweck beteiligen oder welche ihrem Gesellschaftszweck verbunden oder nützlich sind.

**Art. 3.** Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung wird gegründet unter dem Namen TE BUSINESS SERVICES.

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Wecker.

Er kann durch Beschluss der Gesellschafter in jede andere Ortschaft des Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

**Art. 5.** Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer errichtet.

#### **Titel II.- Kapital - Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf zwölftausendfünfhundert Euros (12.500,- EUR), eingeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nennwert von je einhundertfünfundzwanzig Euros (125,- EUR), alle voll gezeichnet und vollens eingezahlt.

**Art. 7.** Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich. Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Im Falle einer Übertragung im Einklang mit den Bestimmungen von Artikel 189 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, wird der Wert eines Anteils auf der Basis der Durchschnittsbilanz der letzten drei Geschäftsjahre berechnet und, falls die Gesellschaft noch keine drei Geschäftsjahre zählt, wird er auf der Basis der Bilanz des letzten oder der beiden letzten Geschäftsjahre berechnet.

#### **Titel III.- Geschäftsführung**

**Art. 8.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen, verwaltet. Sie werden vom einzigen Gesellschafter oder, je nachdem, von den Gesellschaftern, ernannt und abberufen.

Die Geschäftsführer werden für eine unbestimmte Zeit ernannt und haben die ausgedehntesten Vollmachten gegenüber Drittpersonen.

Spezifische oder beschränkte Vollmachten können für bestimmte Angelegenheiten an einen oder mehrere Bevollmächtigte, die nicht Gesellschafter sein müssen, erteilt werden.

Gegenüber Drittpersonen wird die Gesellschaft in jedem Fall durch die alleinige Unterschrift eines Geschäftsführers rechtskräftig verpflichtet.

#### **Titel IV.- Entscheidungen des einzigen Gesellschafters - Gemeinsame Entscheidungen mehrerer Gesellschafter**

**Art. 9.** Der einzige Gesellschafter übt die Vollmachten aus, welche durch das vorbenannte Gesetz vom 10. August 1915, der Versammlung der Gesellschafter vorbehalten sind.

Demzufolge werden alle Entscheidungen, welche die Vollmachten des oder der Geschäftsführer überschreiten, vom einzigen Gesellschafter getroffen.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, werden die Entscheidungen, welche die Vollmachten des oder der Geschäftsführer überschreiten, durch die Gesellschafterversammlung getroffen.

#### **Titel V.- Geschäftsjahr - Bilanz - Gewinnverteilung**

**Art. 10.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember des selben Jahres.

**Art. 11.** Am Ende eines jeden Geschäftsjahres, per einunddreißigsten Dezember, wird durch die Geschäftsführung ein Inventar der Aktiva und Passiva und eine Bilanz, welche das Inventar zusammenfasst, sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Saldo dieses Kontos, nach Abzug der allgemeinen Unkosten, Lasten, Abschreibungen und Rückstellungen ist der Nettogewinn der Gesellschaft.

Von diesem Nettogewinn der Gesellschaft werden jährlich fünf Prozent (5%) der gesetzlichen Reserve der Gesellschaft zugeführt, solange bis die gesetzliche Reserve ein Zehntel des Kapitals beträgt. Sollte zu einem gegebenen Augenblick und aus irgendeinem Grunde, die gesetzliche Reserve unter ein Zehntel des Gesellschaftskapitals fallen, so muss die jährliche Zuführung von fünf Prozent wieder aufgenommen werden bis das ein Zehntel Verhältnis wieder hergestellt ist.

Der Restbetrag wird dem einzigen Gesellschafter zugeteilt oder, je nachdem, unter den Gesellschaftern verteilt, wobei dieser oder diese, handelnd laut den gesetzlichen Bestimmungen, entscheiden kann oder können, dass der Restbetrag, nach Abzug jeglicher Reserven, auf das folgende Jahr übertragen oder auf einer außergesetzlichen Reserve zugeführt wird.

#### **Titel VI.- Auflösung**

**Art. 12.** Die Gesellschaft wird nicht automatisch durch den Tod, die notorische Zahlungsunfähigkeit, die gerichtliche Entmündigung oder den Bankrott eines Gesellschafters aufgelöst.

Sollte die Gesellschaft aufgelöst werden, so wird die eventuelle Liquidation vom oder von den Geschäftsführern im Amt oder von einem oder mehreren Liquidatoren, vom einzigen Gesellschafter oder von der Generalversammlung der Gesellschafter ernannt, ausgeführt. Der oder die Liquidatoren sind mit den ausgedehntesten Vollmachten zur Realisierung der Aktiva und zur Zahlung der Passiva ausgestattet.

Die Aktiva der Liquidation werden, nach Abzug der Passiva, dem einzigen Gesellschafter zugeteilt, oder, je nachdem, unter die Gesellschafter im Verhältnis ihrer Anteile aufgeteilt.

#### **Allgemeine Bestimmungen**

**Art. 13.** Die Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften finden ihre Anwendung überall, wo die gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

##### *Zeichnung und Einzahlung*

Alle Anteile wurden gezeichnet durch Herr Eric Tourscher, vorgenannt, und vollständig in bar eingezahlt, so dass ab heute der Gesellschaft der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euros (12.500,- EUR) zur Verfügung steht, wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

##### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2008.

##### *Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr 1.000,- EUR.

##### *Beschlüsse*

Sofort nach Gründung der Gesellschaft hat der einzige Gesellschafter, vertreten wie eingangs erwähnt, welcher das Gesamtkapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1) Es wird zum Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt:

Herr Eric Tourscher, vorbennannt, welcher die Gesellschaft gegenüber dritten durch ihre alleinige Unterschrift rechtskräftig vertreten kann, Selbstkontrahierung einbegriffen.

2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6871 Wecker, 2, Op Huefdreisch.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung an den Bevollmächtigten der Erschienenen, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. Tourscher, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, Relation: LAC/2007/29681. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 19. Oktober 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007127527/206/109.

(070146474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

**Electraline Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 65.392.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 20 septembre 2007*

Le Conseil d'administration accepte la démission de Monsieur Sébastien Schaack, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Fabio Spadoni, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007127729/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03589. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

**Armoise Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.190.

*Extrait de la décision de l'Associé unique adoptée le 31 août 2007*

Conformément à la cession de parts sociales du 31 août 2007, PARLAY FINANCE COMPANY S.A., avec adresse au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce de et des Sociétés de Luxembourg sous le B 61.785, a vendu 500 parts sociales détenues dans la Société à WISLEY S.A. avec adresse au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg de sous le B57.649.

Il a été décidé d'accepter et approuver le nouvel associé WISLEY S.A., et d'enregistrer la cession de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Luxembourg, le 31 août 2007.

Pour extrait sincère et conforme

ProServices MANAGEMENT S. à r.l.

Gérant

M. Bogers

Gérant

Référence de publication: 2007127493/1084/24.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06291. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

**Scheuten S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 92.305.

---

*Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 20 septembre 2007*

L'Associé Unique décide de nommer pour une durée indéterminée Monsieur René Pit, demeurant Egelantierstraat 77 in NL-1015 PX Amsterdam comme nouveau Gérant de la société.

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007127731/655/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007, réf. LSO-CJ00418. - Reçu 14 euros.*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

---

(070147375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.**V & J S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1333 Luxembourg, 11, rue Chimay.

R.C.S. Luxembourg B 103.840.

---

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007127857/6318/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2007, réf. LSO-CJ09166. - Reçu 93 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

---

(070147626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.**Vactec Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 132.690.

---

**STATUTS**

L'an deux mille sept, le neuf octobre,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- TRIPLE F LIMITED, société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

représentée par Mademoiselle Sabine Lemoye, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire instrumentaire, suivant acte du 15 mai 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2007, LAC/2007/8685,

2.- FFF LIMITED, société de droit de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, ayant son siège social à Kingstown (Saint-Vincent), Trust House, 112, Bonadie Street,

représentée par Mademoiselle Sabine Lemoye, prénommée, en vertu d'un acte de dépôt de documents, reçu par le notaire instrumentaire, en date du 15 mai 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2007, LAC/2007/8689.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de VACTEC MANAGEMENT S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration, soit par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, le président du conseil d'administration peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille sept.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

	Actions
1.- TRIPLE F LIMITED, prénommée, cent cinquante-cinq actions . . . . .	155
2.- FFF LIMITED, prénommée, cent cinquante-cinq actions . . . . .	<u>155</u>
Total: trois cent dix actions . . . . .	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre mille euros (EUR 4.000,-).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Jean Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

b) Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

c) Monsieur Lionel Capiaux, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille treize.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire:

- REVILUX S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille treize.

3.- Le siège social est établi à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante des comparantes, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Lemoye, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, LAC/2007/30624. — Reçu 310 euros.

Pour le Receveur (signé): F. Sandt, C. Frising.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007127550/227/142.

(070146672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

### **Vai Brasil, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2167 Luxembourg, 8, rue des Muguets.

R.C.S. Luxembourg F 7.423.

#### — STATUTS

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, ayant pour dénomination VAI BRASIL.

**Art. 2.** L'association a pour but d'apporter une aide aux communautés défavorisées dans les pays en voie de développement, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'environnement et du commerce équitable.

**Art. 3.** Le siège social est fixé à: 8, rue des Muguets, L-2167 Luxembourg. Il pourra être transféré par simple décision du comité de gestion.

**Art. 4.** L'association se compose de:

- a) membres actifs
- b) membres bienfaiteurs, et de
- c) membres d'honneur.

Les membres actifs fondateurs sont: Alexandre Aulner, Jacques Dockendorf, Yves Dublin, Antoine Steinmetzer, Benjamin Toussaint.

Sont membres bienfaiteurs, les personnes qui versent en sus de leur cotisation annuellement un don d'au moins 120 euros.

Pour devenir membre d'honneur il faut avoir rendu des services signalés à l'association.

**Art. 5.** Pour être admis à l'association, il faut adresser une demande écrite au comité de gestion qui statue sans recours sur l'agrément à la majorité simple.

**Art. 6.** La cotisation annuelle des membres actifs et des membres bienfaiteurs est fixée à 50,- euros.

Les membres d'honneur sont dispensés du paiement d'une cotisation.

**Art. 7.** La qualité de membre se perd par:

- a) la démission
- b) le décès, ou
- c) la radiation prononcée par le conseil d'administration pour non-paiement de la cotisation ou pour faute grave, l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée à se présenter devant le comité pour fournir des explications.

Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur l'actif net de l'association, ni sur le remboursement de cotisations ou de dons versés à l'association.

**Art. 8.** Les ressources de l'association proviennent:

- a) des cotisations des membres
- b) de subventions des collectivités publiques ou privées ainsi que de dons de particuliers.
- c) de recettes pouvant provenir d'activités commerciales limitées.

**Art. 9.** L'association est dirigée par un comité de gestion d'au moins quatre membres élus pour une année par l'assemblée générale ordinaire. Les membres sont rééligibles.

Le comité de gestion choisit parmi ses membres, au scrutin secret

- a) un président
- b) un ou deux vice-présidents
- c) un trésorier
- d) un secrétaire.

En cas de vacance d'un poste, le comité de gestion pourvoit au remplacement du membre en question.

**Art. 10.** Le comité de gestion se réunit au moins deux fois par an, sur convocation du président, ou à la demande de deux administrateurs.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix (des membres présents ou représentés); en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Tout membre du comité qui, sans excuse, n'a pas assisté à trois réunions consécutives, est considéré comme démissionnaire.

L'association est représentée à l'extérieur par son président, ou, en cas d'empêchement de celui-ci, par un vice-président ou par un administrateur qu'il a délégué.

**Art. 11.** L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association, à quelque titre qu'ils soient affiliés. Elle se réunit chaque année au courant du mois d'octobre.

Elle décide à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du président et du secrétaire. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.

Le président, assisté des membres du comité de gestion, préside l'assemblée et fait le rapport d'activité de l'association.

Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet les comptes à l'approbation de l'assemblée. Après le rapport des vérificateurs de comptes, l'assemblée se prononce sur la décharge au conseil d'administration.

Après l'épuisement de l'ordre du jour, il est procédé au renouvellement du comité de gestion et la nomination du (des) vérificateur(s) de comptes.

Chaque membre peut se faire remplacer par un autre membre moyennant une procuration écrite. Aucun membre ne peut être porteur de plus de 3 procurations.

Le secrétaire dresse le procès-verbal de la réunion.

**Art. 12.** S'il le juge utile, ou à la demande de la moitié des membres inscrits, le président convoque l'assemblée générale extraordinaire, en respectant les formalités prévues par l'article 11 pour l'assemblée générale.

L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts à la majorité absolue des membres inscrits.

**Art. 13.** Sont applicables, pour le surplus et pour tous les cas non prévus par les présents statuts, les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Référence de publication: 2007127777/8253/74.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2007, réf. LSO-CJ09144. - Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

### **Lux CFE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 128.512.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 septembre 2007*

#### *Résolution n° 1*

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire accepte la révocation des fonctions d'administrateur de la société ELODEE SA., sise à L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

#### *Résolution n° 2*

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire accepte la révocation des fonctions d'administrateur de Monsieur Jean-Marc Couturier, né le 7 juin 1958 à Thionville (France) et demeurant à F-57640 Bettelainville, 17, rue de Metz.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

#### *Résolution n° 3*

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Djamal Amiali, né le 30 avril 1973 à Metz (France) et demeurant à F-57290 Fameck, 4, boucle de la Meuse.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

127513

Résolution n°4

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Abd-el-hak Ain, né le 29 octobre 1964 à Talsint Centre (Maroc) et demeurant à B-1020 Bruxelles, Cité Modèle 7/504B, NN 641029 435-12.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Esch-sur-Alzette, le 21 septembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

FIDUCIAIRE C.G.S.

Signature

Référence de publication: 2007127608/1549/33.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03170. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

**Valtec S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 112.934.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 22 mai 2007*

- Les mandats d'Administrateurs de la société AMS INDUSTRIES, Société Anonyme de droit français dont le siège social se situe au 62bis, avenue André Morizet, F-92100 Boulogne, de Monsieur Marc Limpens, employé privé résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et de Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S. résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg ainsi que le mandat du réviseur d'entreprises de la société MAZARS, Société Anonyme, dont le siège social se situe au 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg en sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 5 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 22 mai 2007.

Certifié sincère et conforme

Pour VALTEC S.A. SICAR

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007127742/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07498. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

**Milagro Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 38.679.

—  
La société DMC S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.314, nommée administrateur en date du 13 juin 2006, a désigné Mademoiselle Noëlle Piccione, née le 23 décembre 1974 à Amnéville (France), employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.316, nommée administrateur en date du 13 juin 2006, a désigné Monsieur Christian François, né le 1<sup>er</sup> avril 1975 à Rocourt (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 13 juin 2006, a désigné Madame Laurence Mostade, née le 12 septembre 1974 à Bastogne (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Fait à Luxembourg, le 14 mai 2007.

Certifié sincère et conforme

MILAGRO HOLDING S.A.  
MADAS S.à r.l. / LOUV S.à r.l.  
*Administrateur / Administrateur , Président du Conseil d'Administration*  
C. François / L. Mostade  
*Représentant permanent / Représentant permanent*

Référence de publication: 2007127734/795/31.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ07076. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

---

**Liège Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.967.

—  
*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration tenu le 2 avril 2007*

Monsieur Charbon Harald, employé privé, résidant professionnellement 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est nommé Gérant supplémentaire. Son mandat aura une durée illimitée.

Certifié sincère et conforme  
*Pour LIEGE PARTICIPATIONS S.à r.l.*  
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2007127735/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ07081. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

---

**Bocaril Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 25.418.

—  
Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Madame Françoise Dumont. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Luxembourg, le 26 juin 2007.  
F. Dumont / C. François  
*Administrateur, Président du Conseil d'Administration / Administrateur*

Référence de publication: 2007127737/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07504. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

---

**Resinex SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 80.606.

—  
Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président, à savoir la Stichting Administratiekantoor RAVAGO, représentée par Madame Gunhilde Van Gorp, représentant permanent. La Stichting assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Certifié sincère et conforme

RESINEX S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007127738/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07506. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

---

**Ravago Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 70.035.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président, à savoir la Stichting Administratiekantoor RAVAGO, représentée par Madame Gunhilde Van Gorp, représentant permanent. La Stichting assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Certifié sincère et conforme

RAVAGO HOLDING S.A.

B. Parmentier / A. Renard

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007127740/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07510. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

---

**Eurofind Food S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 104.640.

*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 2 mai 2007*

- Le Conseil d'Administration décide d'élire Monsieur Christophe Dubrulle, Administrateur de sociétés, résidant professionnellement au 40, avenue de Flandre, F-59964 Croix, en tant que Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur. Son mandat viendra dès lors à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Luxembourg, le 2 mai 2007.

Certifié sincère et conforme

EUROFIND FOOD S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007127747/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08711. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

---

**Groupe Nicolas S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-3421 Dudelange, 2, rue du Berger.

R.C.S. Luxembourg B 132.775.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Slib Ahmed, Gérant de société, né le 24 mai 1971 à F-57100 Thionville, demeurant à F-57330 Hettange-Grande, 4, rue des Ateliers,

ici représenté par Monsieur Fuchs Jean-Luc, Expert comptable, demeurant professionnellement à L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 septembre 2007.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Le comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare vouloir constituer et dont il a arrêté, les statuts comme suit:

### **Dénomination - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GROUPE NICOLAS S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Dudelange.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la promotion immobilière par l'achat de tous biens immobiliers, fonds de commerce, actions et parts de sociétés immobilières en vue de les revendre dans le cadre d'opérations de marchand de biens.

La prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services aux sociétés du groupe auquel elle appartient, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

### **Capital - Actions**

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'Euros) représenté par 1.000 (mille) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros).

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par le président du conseil d'administration et un autre administrateur.

Les actions sont librement cessibles entre actionnaires. Toutefois, le cédant comme le cessionnaire sont tenus d'informer le Conseil d'Administration de la cession dans les quinze jours de celle-ci.

En dehors du cas précité et hormis le cas d'un accord de tous les actionnaires, toute transmission d'actions pour cause de mort à un non-actionnaire autre qu'un descendant en ligne directe ou le conjoint survivant et toute cession ou transmission d'actions entre vifs à un non actionnaire est soumise au droit de préemption des autres actionnaires s'exerçant selon les modalités suivantes:

a. Tout actionnaire désireux de céder ses actions à un tiers est obligé de notifier son intention par lettre recommandée au Conseil d'Administration ainsi qu'à tous les autres actionnaires. Cette notification comprend l'identité du (des) cessionnaires éventuel(s), le nombre des actions à céder, ainsi que le prix et les conditions auxquels la cession devrait s'opérer.

b. Les autres actionnaires bénéficient d'un droit de préemption proportionnel au nombre d'actions détenues.

c. Ce droit de préemption s'exerce pendant un délai de 60 jours depuis la notification prévue au point a. ci-dessus: les actionnaires désireux de préempter informeront l'actionnaire cédant et le Conseil d'Administration par lettre recommandée de leur intention et du nombre d'actions qu'ils désirent préempter.

En l'absence de notification dans ce délai, les actionnaires sont censés de manière irréfugable avoir renoncé à leur droit de préemption.

d. Au cas où les actions devant être cédées n'auraient pas toutes été préemptées, le Conseil d'Administration informe tous les actionnaires d'une absence de préemption totale par lettre recommandée.

Les actionnaires disposent alors d'un délai supplémentaire de 30 jours à la suite de la date de la notification pour exercer leur droit de préemption sur le solde des actions non préemptées au prorata de leur participation au capital.

Les actionnaires indiqueront leur volonté de préempter par voie de lettre recommandée à l'actionnaire cédant et au Conseil d'Administration.

e. Au cas où la procédure de préemption ci-dessus décrite n'aboutirait pas faute de rachat de la totalité des actions, les actionnaires autres que le cédant, désigneront dans un délai de trois mois et par écrit, le cessionnaire de leur choix.

En l'absence de désignation à l'issue de ce délai, l'actionnaire cédant pourra réaliser son projet de cession selon les conditions prévues sans sa notification initiale.

Les règles relatives au droit de préemption sont applicables peu importe la forme juridique de la cession: vente, don, échange ou autre. L'inobservation de ce droit entraînera la nullité de la cession intervenue, tant entre les parties que vis-à-vis de la société.

**Art. 7.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

**Art. 8.** Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

### Administration - Surveillance

**Art. 9.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée de 3 membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur pour être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

**Art. 10.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 11.** Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

**Art. 12.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 13.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'Administrateur délégué.

**Art. 14.** Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

**Art. 15.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

**Art. 16.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de 2 administrateurs, ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière, dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

**Art. 17.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

### Assemblées

**Art. 18.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 19.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième vendredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 20.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 21.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 22.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 23.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### **Disposition générale**

**Art. 25.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle se réunira le deuxième vendredi du mois juin 2009 à 11.00 heures.

Par exception à l'article 9 et 13 des statuts le premier président ainsi que le premier Administrateur délégué peuvent être nommés par l'assemblée générale à tenir immédiatement après la constitution de la société.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été établis, Monsieur Slib Ahmed, précité, déclare souscrire à toutes les 1.000 (mille) actions représentant l'intégralité du capital social.

Toutes ces actions ont été entièrement libérées à leur valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros) par action, par l'apport en nature fait par Monsieur Slib Ahmed de 100% du capital social qu'il détient dans la société NICOLAS SARL de droit français ayant son siège social à F-57330 Hettange-Grande, 4, rue des Ateliers, constituée le 24 avril 2002, inscrite au registre de Commerce de Thionville sous le numéro B 442 145 264,

lesquels apports sont évalués en totalité à EUR 1.000.000,-, et ont fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par un réviseur d'entreprises, Monsieur Didier Kazenas demeurant professionnellement à L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise, lequel rapport daté du 9 juillet 2007, qui reste annexé au présent acte, conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmentée de la prime d'émission.»

La preuve du transfert des susdites parts sociales a été apportée au notaire par une déclaration du gérant de la société SARL NICOLAS, laquelle déclaration reste annexée au présent acte.

Suite aux apports qui précèdent, la société GROUPE NICOLAS S.A., détient 100% du capital social de la société SARL NICOLAS et conformément à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, modifiée par celle du 3 décembre 1986, déclare vouloir bénéficier de l'exemption du droit d'apport.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

127520

*Frais*

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 2.565,45.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, il a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.

A été appelé à la fonction d'administrateur, Monsieur Slib Ahmed, Gérant de société, né le 24 mai 1971 à F-57100 Thionville, demeurant à F-57330 Hettange-Grande, 4, rue des Ateliers,

2. Le mandat de l'administrateur unique viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2013.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire: Monsieur Thierry Grun, Expert Comptable, né le 6 décembre 1961 à Metz (F-57000), demeurant à F-57140 Pleisnois, 30bis, rue Jeanne d'Arc. Le mandat du commissaire viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

4. Le siège social est fixé à L-3421 Dudelange, 2, rue du Berger.

6. Par dérogation à l'article 13 des statuts, Monsieur Slib Ahmed est nommé Administrateur Délégué à la gestion journalière de la société GROUPE NICOLAS S.A. Il peut engager la société par sa seule signature et dispose d'un pouvoir de co-signature obligatoire.

*Clôture*

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait que la société nouvellement constituée doit introduire une demande pour faire le commerce. Sur ce, le comparant a déclaré faire lui-même les démarches nécessaires à ces fins.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, ès qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-L. Fuchs, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, LAC/2007/29135. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007128452/208/261.

(070147960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2007.

**Orange India Holdings SARL, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 132.751.

—  
STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty-seventh day of September.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. WATSON LIMITED, a company incorporated under the laws of Mauritius, having its registered office at Suite 802, St James Court, St Denis Street, Port Louis Mauritius, registered with the trade and companies register of the Registrar of Companies of the Republic of Mauritius under number 53505,

here represented by Frédéric Chartier, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Gland on September 26, 2007; and

2. STRONGWIND INVESTMENTS S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118.947,

here represented by Frédéric Chartier, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in London on September 26, 2007; and

The said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

### **I. Name - registered office - object - duration**

**Art. 1. Name.** The company is incorporated as a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name ORANGE INDIA HOLDINGS SARL (the Company). The Company is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Object.**

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase or exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management or control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and/or management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds or any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings or issues of debtor equity securities to its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may also give guarantees or pledge, transfer, encumber or otherwise create or grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations or those of any other company, and, generally, for its own benefit or that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques or instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks or other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations or any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

### **II. Capital - shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares, divided into 250 (two hundred and fifty) class A shares and 250 (two hundred and fifty) class B shares in registered form, each share having a par value of EUR 25 (twenty-five Euro), all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. The Company's shares are indivisible and the Company recognises only one owner per share.

6.3. Shares are transferable in accordance with the terms of any agreement restricting or governing share transfers entered into by and between the shareholders of the Company from time to time.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital, without prejudice to the terms of any agreement restricting or governing share transfers entered into by and between the shareholders of the Company from time to time.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors, without prejudice to the terms of any agreement restricting or governing share transfers entered into by and between the shareholders of the Company from time to time.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code, and made in accordance with any agreement restricting or governing share transfers entered into by and between the shareholders of the Company from time to time.

6.4. A register of shareholders will be kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.5. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

### **III. Management - representation**

#### **Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by a board of managers composed of five (5) managers, three (3) of whom shall be appointed by the shareholders among candidates nominated by the class A shareholder(s) and designated as the «Class A managers», and two (2) of whom shall be appointed by the shareholders among candidates nominated by the class B shareholder(s) and designated as the «Class B managers». The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time (with or without cause) by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

7.3 The class A shareholder(s) shall be entitled to request the removal by the shareholders of the Class A managers, the class B shareholder(s) shall be entitled to request the removal by the shareholders of the Class B managers.

7.4 In the event of a vacancy in the office of a manager for any reason (including removal pursuant to the preceding paragraph), the vacancy shall be filled, as promptly as practical, by the general meeting of the Company in accordance with this Article 7.

7.6 A chairman shall be appointed among the Class A managers by the board of managers.

#### **Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the board of managers, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the board of managers, subject to the provisions of article 9.5 relating to the Reserved Matters.

#### **Art. 9. Procedure.**

9.1. The board of managers shall meet as often as required but at least once a quarter to ensure that the corporate interest is met or upon request of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least eight (8) days in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall have been set forth in the notice of the meeting.

9.3. No notice is required if all members of the board of managers are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices shall not be required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the board of managers.

9.4. A manager may grant a power of attorney to another manager in order to represent him or her at any meeting of the board of managers.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if at least three managers are present or represented, including at least one Class A manager and one Class B manager. A resolution of the board of managers is validly passed as follows:

- Qualified majority in respect of Reserved Matters: by a majority of the votes cast provided that at least one Class A manager and one Class B manager approve the resolution.

The Reserved Matters requiring a qualified majority are:

(i) Approval of Business Plan and Budget;

- (ii) Related Party transactions;
  - (iii) Appointment or dismissal of Management Team Members;
  - (iv) Applying for bankruptcy or suspension of payments of the Company or any subsidiary;
  - (v) Third party funding of the Company or the Business;
  - (vi) Shareholder funding;
  - (vii) Joint exit sales or IPO;
  - (viii) Disposal of brand or trade names and other material intellectual property;
  - (ix) Business or financial decisions with a material impact or potential impact on the Formula 1 agreements, including changes to or termination of existing sponsorship agreements and new sponsorship agreements;
  - (x) Board decisions of any of the subsidiaries of the Company which would qualify as a Reserved Matter if they were to be taken at the Company level will also constitute a Reserved Matter and must be decided by a Qualified Majority of the Company board of managers.
- Ordinary majority for other decisions: by a majority of the votes cast.

The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting. A copy will be sent to any manager not present.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

9.7. In case of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution.

**Art. 10. Representation.** The Company will be bound by the joint signatures of one Class A manager and one Class B manager, or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers shall not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment complies with the Articles and the Law.

#### **IV. General meetings of shareholders**

##### **Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. Resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.2. If the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolutions, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolutions. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

12.3. In all other cases, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings of shareholders.

12.4. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share entitles to one vote.

##### **Art. 13. Notices, quorum, majority and voting procedures.**

13.1. The shareholders may be convened or consulted by the board of managers. The board of managers or, failing which, the statutory auditor(s), must convene or consult the shareholders following a request from shareholders representing at least half of the share capital.

13.2. Written notice of any general meeting of shareholders shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall have been set forth in the notice of the meeting.

13.3. General meetings of shareholders shall be held at such place and time specified in the notices.

13.4. If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

13.5. A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to represent him at any general meeting of shareholders.

13.6. Subject to article 13.9, resolutions of the general meeting of shareholders shall be passed by shareholders owning more than half of the share capital. If this majority is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and resolutions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.7. Subject to article 13.9, the Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

13.8. Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

13.9 Notwithstanding the foregoing, the following decisions submitted to the approval of the shareholders shall require the consent of the class A shareholder and the consent of the class B shareholder in order to be validly taken:

- a) Appointment or dismissal of auditor(s);
- b) Amendment of the Articles;
- c) Issuance, buy-back, or cancellation of shares;
- d) Legal merger or demerger of the Company;
- e) Dissolution of the Company.

## V. Annual accounts - allocation of profits

### Art. 14. Financial year and annual general meeting of shareholders.

14.1. The financial year of the Company shall begin on the first of January each year and end on the thirty first of December of the following year.

14.2. Each year, the sole manager or the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the inventory, balance sheet and report of the statutory auditor(s) may only be inspected by the shareholders during the fifteen (15) days preceding the annual general meeting convened to approve these documents.

14.4. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting shall be held at the registered office or at such other place in the municipality of the registered office as specified in the notice, on the first Friday of June of each year at 10.00 a.m, provided that such day is a business day in Luxembourg. If such is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following business day.

14.5. If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting shall be held at the place and time specified in the convening notice. The balance sheet and profit and loss accounts shall be approved by circular resolution or at the annual general meeting within six (6) months from the closing of the financial year.

### Art. 15. Statutory auditor/ Réviseur d'entreprises.

15.1. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaires).

15.2. The operations of the Company shall be supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

15.1 The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s)/réviseurs d'entreprises and will determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six years. Statutory auditor(s)/réviseurs d'entreprises may be re-elected.

### Art. 16. Allocation of profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve has reached an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

16.2 The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the balance of the annual net profits shall be disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the board of managers;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the payments on account of interim dividends exceed the amount of the dividend subsequently decided upon by the general meeting, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend.

## VI. Dissolution - liquidation

17.1 Subject to article 13.9, the Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders adopted by a majority (in number) of the shareholders holding three-quarters (3/4) of the share capital. The general meeting of shareholders shall appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and will determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the general meeting of shareholders or by law, the liquidator(s) shall have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provisions

18.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or by any other generally accepted means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with board of managers' meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the board of managers.

18.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided that signatures in electronic form fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures.

18.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitory provision*

The first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2008.

### *Subscription - payment*

Thereupon, WATSON LIMITED, prenamed and represented as stated above, subscribes to 250 (two hundred and fifty) shares in registered form, with a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of 6,250 (six thousand two hundred and fifty Euro). The shares owned by WATSON LIMITED are Class A shares.

Thereupon, STRONGWIND INVESTMENTS S.à r.l, prenamed and represented as stated above, subscribes to 250 (two hundred and fifty) shares in registered form, with a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of 6,250 (six thousand two hundred and fifty Euro). The shares owned by STRONGWIND INVESTMENTS S.à r.l are Class B shares.

The amount of EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred Euro) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 2,000.

### *Resolutions of the shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as Class A managers of the Company for an indefinite period:

- Vijay Mallya, born on December 18, 1955 in Kolkatta (India), industrialist, whose professional address is at 1050, Bridgeway Sausalito, CA 94965. USA;

- Ravi Nedungadi, born on October 20, 1957 in Irumbalassseri Kerala (India), employee, whose professional address is The UB Group, UB Towers, UB City 24 Vittal Mallya Road, Bangalore 560 001; and

- Robert Fernley, born on January 7, 1953 in Stockport (United Kingdom), Professional, whose professional address is at Bush Hall House Mill Green, Hatfield, Hertfortshire AL9 5 NT United Kingdom.

2. The following persons are appointed as Class B managers of the Company for an indefinite period:

- Alfred Mulder, born on October 26, 1941, Utrecht, The Netherlands, businessman, whose private address is at 280, avenue des Crêtes, 83520 Les Issambres, France; and

- Michiel Jan Mol, born on August 4, 1969 in Delft, The Netherlands, director, whose private address is at Naarderstraat 284a, 1272 NS Huizen, The Netherlands.

3. The registered office of the Company is set at 15, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on request of the above appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This document has been read to the appearing parties who signed together with the undersigned notary this notarial deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, et le vingt-septième jour de septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

1. WATSON LIMITED, une société constituée selon le droit de l'Île Maurice, avec son siège social à Suite 802, St James Court, St Denis Street, Port Louis, Ile Maurice, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de la République de l'Île Maurice sous le numéro 53505,

ici représentée par Maître Frédéric Chartier, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Gland, le 26 septembre 2007.

2. STRONGWIND INVESTMENTS S.à r.l, une société constituée selon le droit de Luxembourg, avec son siège social à 15, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.947,

ici représentée par Maître Frédéric Chartier, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 26 septembre 2007.

Lesdites procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**I. Dénomination - siège social - objet- durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination ORANGE INDIA HOLDINGS SARL (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre et d'autres titres représentatifs d'emprunts et de participation. La Société pourra prêter des fonds, incluant, sans limitation, ceux résultant des emprunts et des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés. La Société pourra également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes. En tout état de cause, la Société ne devra pas effectuer une activité réglementée du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leurs gestions efficace, en ce compris les techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### **II. Capital social - parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales, divisées en deux cent cinquante (250) parts sociales de classe A et deux cent cinquante (250) parts sociales de classe B sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis.

6.3. Les parts sociales sont transmissibles conformément aux termes de tout accord restreignant ou gouvernant les cessions de parts sociales entre associés.

Si la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement transmissibles à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales (entre vifs) à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément préalable donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sans préjudice des termes de tout accord restreignant ou gouvernant les cessions de parts sociales entre associés.

Les transferts de parts sociales à cause de mort doivent être approuvés par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social détenu par les associés survivant, sans préjudice des termes de tout accord restreignant ou gouvernant les cessions de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil et réalisée conformément aux termes de tout accord restreignant ou gouvernant les cessions de parts sociales entre associés.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales à condition que la Société ait suffisamment de réserves distribuables ou que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

### **III. Gestion - représentation**

#### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé de cinq (5) gérants, parmi lesquels trois (3) seront nommés par les associés parmi les candidats proposés par l'associé (les associés) de classe A et seront désignés «gérants de classe A», et deux (2) seront nommés par les associés parmi les candidats proposés par l'associé (les associés) de classe B et seront désignés «gérants de classe B». Les gérants ne sont pas nécessairement des associés.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum à tout moment (sans justification) par décision de l'associé unique ou de l'assemblée des associés.

7.3 L'associé (les associés) de classe A peut (pourront) demander la révocation des gérants de classe A, l'associé (les associés) de classe B peut (pourront) demander la révocation des gérants de classe B.

7.4 En cas de vacance d'un gérant quelle qu'en soit la raison (en ce compris la révocation conformément au paragraphe ci-dessus), la vacance devra être pourvue, au plus tôt, par l'assemblée générale de la Société conformément à l'article 7 des statuts.

7.5 Un président sera nommé parmi les gérants de classe A par le conseil de gérance.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents par le conseil de gérance, sous réserve des stipulations de l'article 9.5 relatifs aux Matières Réservées.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au moins une fois par trimestre ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 8 (huit) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent chacun avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si trois gérants sont présents ou représentés, incluant un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du conseil de gérance sont valablement adoptées conformément à ce qui suit:

- Majorité qualifiée concernant les Matières Réservées: majorité des voix exprimées à condition qu'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B ait approuvé la résolution.

Les Matières Réservées nécessitant un vote à la majorité qualifiée sont:

- (i) Approbation du Business Plan et du Budget;
- (ii) Transactions avec des parties liées;
- (iii) Nomination et révocation des membres de l'équipe de direction;
- (iv) Mise en œuvre de la procédure de faillite ou de sursis de paiement;
- (v) Financement de la Société ou du Business par un tiers;
- (vi) Financement par un associé;
- (vii) Cession conjointe par les associés ou premier appel public à l'épargne;
- (viii) Cession de marques ou de noms déposés ou tout autre élément de propriété industrielle;
- (ix) Décisions économiques ou financières ayant un impact réel ou potentiel sur les accords de la Formule 1, en ce compris modification ou résiliation de contrats de parrainage ainsi que nouveaux contrats de parrainage;
- (x) Les décisions du conseil d'administration/de gérance de toute filiale de la Société qui serait qualifiée de Matière Réservée si elle était prise au niveau de la Société constituera également une Matière Réservée et doit être décidée à la majorité qualifiée du conseil de gérance.

- Majorité ordinaire pour les autres décisions: à la majorité des voix exprimées.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants, dont l'un doit être un gérant de classe A, et l'autre, un gérant de classe B de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### **IV. Assemblées générales des associés**

##### **Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1. Les décisions des associés sont adoptées en assemblées générales.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire, dont le texte doit être adressé à tous les associés par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique.

12.3. Dans tout autre cas, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales des associés.

12.4. Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

#### **Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.**

13.1. Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, le conseil de gérance ou, le cas échéant, le(s) commissaire(s) aux comptes, doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2. Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.3. Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.4. Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.5. Un associé peut donner une procuration à tout autre personne (qui ne doit pas nécessairement être un associé) afin de le représenter à n'importe quel conseil de gérance.

13.6. Sous réserve de l'article 13.9, les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.7. Sous réserve de l'article 13.9, les Statuts ne pourront être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

13.8. Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation du nombre de participation des associés dans la Société exigera le consentement unanime des associés.

13.9. Nonobstant ce qui est indiqué ci-dessus, les décisions suivantes soumises à l'approbation des associés nécessitent le consentement de l'associé de classe A et de l'associé de classe B afin d'être valablement prises:

- a) Nomination ou révocation des commissaires aux comptes;
- b) Modification des Statuts;
- c) Emission, rachat ou annulation de parts sociales;
- d) Fusion ou scission de la Société;
- e) Dissolution de la Société.

### **V. Comptes annuels - affectation des bénéfices**

#### **Art. 14. Exercice social et assemblée générale des associés.**

14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du rapport du (des) commissaire(s) aux comptes du (des) commissaire(s) aux comptes pourront seulement être vérifiés par les associés durant les quinze (15) jours précédant l'assemblée générale des associés réunie pour approuver ces documents.

14.4. Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le premier vendredi du mois de juin à 10h00 du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5. Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée. Le bilan et le compte de pertes et profits devront être par résolutions circulaires ou lors de l'assemblée générale des associés dans les six (6) mois à compter de la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 15. Commissaire aux comptes / réviseur d'entreprise.**

15.1. Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

15.2. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

15.3. L'assemblée générale des associés devra nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

#### **Art. 16. Affectation des bénéfices.**

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

16.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) un état des comptes est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;

(ii) cet état des comptes montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés de la Société dans les deux mois après la date a été arrêté l'état des comptes;

(iv) l'assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne soient pas menacés, tenant compte des capitaux de la société;

(v) si les paiements de dividendes intérimaires payés excèdent le montant des dividendes décidé par l'assemblée générale, ils doivent, à concurrence du surplus, considérés comme étant payés pour le compte des prochains dividendes.

#### **VI. Dissolution - liquidation**

17.1. Sous réserve de l'article 13.9, la Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des associés avec le consentement des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. L'assemblée générale des associés devra nommer un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminer leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chaque associé dans la Société.

#### **VII. Dispositions générales**

18.1. La réalisation ou la renonciation aux convocations et communications peuvent être faites par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou par tout autre moyen de communication électronique communément accepté.

Les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou par tout autre moyen de communication électronique communément accepté.

18.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionnés ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du conseil de gérance peuvent également être données par un gérant conformément à ce qui a été accepté par le conseil de gérance.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent les conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites.

18.5. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il sera fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions d'ordre public de la Loi, à tout accord conclu de temps à autre entre associés.

18.6.

#### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2008.

#### *Souscription - libération*

Sur ce, WATSON LIMITED, nommée et représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire deux cent cinquante (250) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, et les libérer entièrement par contribution en numéraire d'un montant de EUR 6.250 (six mille deux cent cinquante euros) alloué au compte capital social de la Société. Les parts sociales souscrites par WATSON LIMITED sont les parts sociales de classe A.

Sur ce, STRONGWIND INVESTMENTS S.à r.l, nommée et représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire deux cent cinquante (250) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, et les libérer entièrement par contribution en numéraire d'un montant de EUR 6.250 (six mille deux cent cinquante euros) alloué au compte capital social de la Société. Les parts sociales souscrites par STRONGWIND INVESTMENTS S.à r.l sont les parts sociales de classe B.

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

127531

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros.

*Décision des associés*

Et aussitôt après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:
  - Vijay Mallya, né le 18 décembre 1955 à Kolkatta (Inde), industriel, ayant son adresse professionnelle à 1050, Bridgeway Sausalito, CA 94965. Etats-Unis d'Amerique;
  - Ravi Nedungadi, né le 20 octobre 1957 à Irumbalassseri Kerala (Inde), employé privé, ayant son adresse professionnelle à The UB Group, UB Towers, UB City 24 Vittal Mallya Road, Bangalore 560 001; et
  - Robert Fernley, né le 7 janvier 1953 à Stockport (Royaume-Uni), professionnel, ayant son adresse professionnelle à Bush Hall House Mill Green, Hatfield, Hertfortshire AL9 5 NT, Royaume-Uni.
2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:
  - Alfred Mulder, né le 26 octobre 1941 à Utrecht (Pays-Bas), homme d'affaires, ayant son adresse personnelle à 280, avenue des Crêtes, 83520 Les Issambres, France; et
  - Michiel Jan Mol, né le 4 août 1969 à Delft (Pays-Bas), directeur, ayant son adresse personnelle à Naarderstraat 284a, 1272 NS Huizen, Pays-Bas.
3. Le siège social de la Société est établi à 15, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, le mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Chartier, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007. Relation: LAC/2007/28906. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007127749/211/609.

(070147450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

**Fliesen & Verputz Funk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5532 Remich, 9, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 132.756.

—  
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend sieben, den zehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach, (Grossherzogtum Luxemburg),

Ist erschienen:

Herr Daniel Funk, Fliesenlegermeister, wohnhaft in D-66693 Mettlach, Lilienweg 10.

Welcher Komparent den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

**Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

**Art. 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung FLIESEN & VERPUTZ FUNK S.à r.l.

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Remich.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat zum Gegenstand die Ausführung von Fliesenleger- und Verputzerarbeiten, sowie den Handel mit den dazugehörigen jeweiligen Produkten und Nebenleistungen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

### **Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500,-), aufgeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünfundsiebzig Euro (€ 125,-), welche integral durch Herrn Daniel Funk, Fliesenlegermeister, wohnhaft in D-66693 Mettlach, Lilienweg 10, übernommen wurden.

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

**Art. 7.** Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter.

Bei den Übertragungen sind die Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches einzuhalten.

### **Titel III. Verwaltung und Vertretung**

**Art. 8.** Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

**Art. 9.** Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundsiebzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat.

Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 11.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 12.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

**Art. 13.** Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

### **Titel IV. Auflösung und Liquidation**

**Art. 14.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 15.** Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2007.

#### *Kosten*

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr neun hundert Euro (€ 900,-).

#### *Erklärung*

Der Komparent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handlungsmächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

#### *Generalversammlung*

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- a) Zum Geschäftsführer für den Bereich Fliesenlegerarbeiten wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:  
Herr Daniel Funk, Fliesenlegermeister, wohnhaft in D-66693 Mettlach, Lilienweg 10.
- b) Zum Geschäftsführer für den Bereich Verputzerarbeiten wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:  
Herr Horst Funk, Stukkateur, wohnhaft in D-66693 Mettlach, Lilienweg 4.
- c) Jeder Geschäftsführer kann die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift in seinem jeweiligen Bereich rechtsgültig vertreten und verpflichten.
- d) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5532 Remich, 9, rue Enz.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. Funk, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 11 octobre 2007. Relation: ECH/2007/1233. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé):* Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 19. Oktober 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007127753/201/105.

(070147480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

#### **Nord Européenne d'Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 50.020.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Madame Nicole Thirion. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

N. Thirion / G. Guissard

*Administrateur, Présidente du Conseil d'Administration / Administrateur*

Référence de publication: 2007127754/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05742. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* G. Reuland.

(070147597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

**Menelaus S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 38.943.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Madame Nicole Thirion. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Luxembourg, le 21 septembre 2007.

N. Thirion / N. Piccione

*Administrateur, Présidente du Conseil d'Administration / Administrateur*

Référence de publication: 2007127756/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06643. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

**DR Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 104.902.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007127858/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04856. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

**Ravago S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.  
R.C.S. Luxembourg B 88.948.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire Reportée du 23 août 2007*

- Monsieur Willy Duron, Administrateur de sociétés, demeurant au 2, Oude-Pastoriestraat, B-3050 Oud-Heverlee est nommé nouvel Administrateur de catégorie B.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

RAVAGO S.A.

Signature / Signature

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007127764/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ05069. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

**N & B International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 54.843.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 octobre 2007*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de LUX KONZERN Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007127770/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05422. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

---

**Kandar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 64.629.

*Extrait de résolution prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 août 2007*

L'Assemblée a révoqué la Société de Révision CHARLES ENSCH S.A. de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société.

La société SERVER GROUP EUROPE S.A., ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, a été nommée au poste de Commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui sera tenue en 2010.

L'Assemblée a décidé de nommer, en remplacement de Monsieur Luc Verelst, démissionnaire, Monsieur Nico Kruchten, directeur, né le 28 août 1957, à Luxembourg, et demeurant professionnellement au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, au poste d'Administrateur de la société, avec effet immédiat.

Le mandat de Monsieur Nico Kruchten prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se déroulera en 2010.

Le siège social de la société a été transféré au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Messieurs René Faltz et Tom Felgen, tous deux administrateurs ont informé l'Assemblée de leur nouvelle adresse au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007127801/263/25.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09703. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

---

**News and Fun Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 109.258.

La société FIDUCIAIRE DE TREVES S.C. a dénoncé, avec effet immédiat, le siège social de la société NEWS AND FUN INVEST SARL, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, R.C.S. Section B no 109.258.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

FIDUCIAIRE DE TREVES S.C.

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007127790/723/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ07191. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

---

**Sagetec S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 65.919.

La société FIDUCIAIRE DE TREVES S.C. a dénoncé, avec effet immédiat, le siège social de la société SAGETEC S.A., 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, R.C.S. Section B no 65.919.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.  
FIDUCIAIRE DE TREVES S.C.  
Agent domiciliataire  
Signature

Référence de publication: 2007127793/723/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ07193. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

---

**Lucien Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 815.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.461.

Conformément à la décision de l'actionnaire unique de la Société, en date du 19 octobre 2007, le siège de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2007.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUCIEN HOLDINGS S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2007127798/260/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2007, réf. LSO-CJ07879. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070147179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2007.

---

**BeSayag S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 92.758.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007127419/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2007, réf. LSO-CJ07814. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

---

**Sharon Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 90.799.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007127421/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2007, réf. LSO-CJ07817. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070146310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2007.

---